

LABORATOIRE D'EXPÉRIMENTATION EN GESTION ET EN GOUVERNANCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

LEGG | SSS

**Ce document a été produit par l'Agence de la santé
et des services sociaux de la Montérégie.**

Conception graphique :

Thierry Lacasse et Josianne Bossé
Consultants en design graphique

Ce document est disponible sur le site Web de l'Agence
de la santé et des services sociaux de la Montérégie,
à l'adresse <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/performance-innovation/legg/index.fr.html>

Dans ce document, le générique masculin est utilisé
sans intention discriminatoire et uniquement dans le
but d'alléger le texte.

Révision : mai 2013 (remplace la version 2011)

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Bibliothèque et Archives Canada, 2013

ISBN 978-2-89342-591-7 (format PDF)

SOUTENIR L'INNOVATION

Le Laboratoire d'expérimentation en gestion et en gouvernance de la santé et des services sociaux (LEGG) vise à soutenir l'innovation dans le réseau montérégien.

Le principal objectif du LEGG est d'agir comme catalyseur afin d'accélérer **l'émergence, l'adoption et la diffusion d'innovations** en matière de gouvernance et de gestion des services de santé et des services sociaux. Pour y arriver, il mise notamment sur un rapprochement entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie (Agence), les établissements, les réseaux locaux ainsi que les milieux universitaires et de la recherche.

QU'ENTEND-ON PAR INNOVATION?

Un changement NOTABLE dans nos façons de faire habituelles :

C'est-à-dire l'introduction d'une pratique, d'une intervention ou d'un mode d'organisation qui est nouveau en soi, ou qui est déjà connu mais adapté à un contexte nouveau.

Qui mène à une amélioration SIGNIFICATIVE de la performance d'un service, d'une organisation, d'un réseau local ou même du système de santé et des services sociaux.

Le bénéfice peut se traduire par une meilleure réponse aux besoins de la population, par une amélioration de l'accessibilité, de la continuité ou de la qualité des soins et services, ou encore par une plus grande efficience.

COMMENT CATALYSER L'INNOVATION?

La recherche sur les systèmes complexes de santé et des services sociaux suggère que les innovations émergent généralement de la base – là où les acteurs ont une pleine compréhension du contexte de la prestation de services – pour ensuite se diffuser à plus grande échelle.

Les personnes oeuvrant sur le terrain sont en contact étroit avec la population et les utilisateurs des services, en plus d'être exposées quotidiennement aux enjeux et aux contraintes qui affectent la prestation de services. Grâce à leur expérience et à leur connaissance approfondie du contexte local, elles sont dans une position privilégiée pour trouver des solutions créatives et réalistes aux difficultés qui se présentent et ainsi faire émerger des innovations dans le système.

Plusieurs conditions sont cependant nécessaires à cette émergence. D'abord, les individus doivent reconnaître qu'il est en leur pouvoir d'améliorer les choses. Ils doivent avoir des occasions pour réfléchir, échanger avec leurs collègues et user de leur créativité afin d'identifier les pistes de solution les plus prometteuses. Ils doivent aussi disposer du temps et de l'argent nécessaires pour tester et évaluer leurs idées par le biais d'un projet d'expérimentation clinique.

Si l'expérimentation s'avère un succès, il faut enfin qu'ils investissent des efforts pour faire connaître leurs travaux et partager les connaissances acquises auprès des pairs susceptibles d'en bénéficier. C'est ainsi que l'innovation créée pourra se diffuser à plus grande échelle.

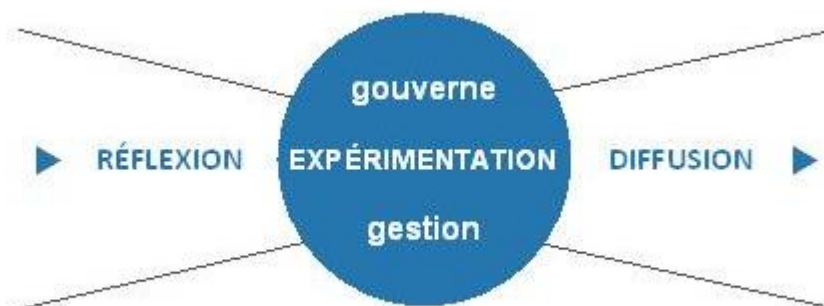
En somme, l'émergence d'innovations dans un système repose sur trois types d'activités complémentaires qui définissent les fondements de l'approche du LEGG :

- La **pratique réflexive** pour stimuler la créativité et trouver des idées novatrices en réponse aux défis qui se présentent;
- L'**expérimentation** sur le terrain pour mettre en application les idées jugées les plus prometteuses;

- La **diffusion et le partage des connaissances** ainsi acquises auprès des groupes et des organisations intéressés.

L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE PAR LE LEGG POUR CATALYSER L'INNOVATION :

Stimuler la réflexion et la créativité.
Permettre plus d'expérimentation sur le terrain.
Soutenir des initiatives de diffusion et de partage des connaissances.



EXPÉRIMENTER POUR APPRENDRE

Expérimenter signifie que l'on accepte de mettre en œuvre des interventions ou des pratiques dont les résultats sont en partie incertains, dans le but de faire progresser nos connaissances en gestion et en gouvernance du système de santé et des services sociaux.

La tendance observée actuellement est de n'implanter que des interventions et des pratiques dont l'efficacité a déjà été démontrée par des données probantes. Toutefois, dans un univers complexe comme celui de la gestion et de la gouvernance en santé et services sociaux, les données probantes fournissent rarement des réponses claires et sans équivoque aux questions posées. D'une part, les données de base dont on dispose sont souvent limitées. D'autre part, étant donné que chaque équipe, organisation et réseau local est différent, ces données doivent impérativement être analysées en fonction du contexte où elles ont été produites et interprétées en fonction du contexte où on veut les appliquer. Cet effort de mise en contexte repose sur un processus délibératif faisant intervenir tous les acteurs qui peuvent apporter de l'information ou une perspective utile. Souvent, un tel processus mènera à plus de questions que de réponses.

C'est à l'approche de cette frontière où s'arrêtent les connaissances actuelles que l'expérimentation réfléchie et ciblée s'avère une voie intéressante pour faire progresser les connaissances et éclairer la prise de décision. Pour maximiser les apprentissages, les projets d'expérimentation doivent être étudiés à l'aide de devis qui tiennent compte du contexte dans lequel ils sont implantés et des impacts produits à différents niveaux. Les connaissances générées seront ainsi plus utiles pour aider d'autres équipes, organisations et réseaux locaux à juger de la pertinence d'implanter ou non des changements similaires dans leur propre milieu. En résumé, le concept d'expérimentation reconnaît qu'il peut être valable d'agir malgré les limites de nos connaissances actuelles et malgré l'incertitude quant aux résultats qui seront obtenus. Il offre des occasions précieuses de développer de nouvelles connaissances.

ACTIVITÉS DU LEGG

CONCOURS PROJETS INNOVANTS

Par ce concours, le **LEGG** vise à constituer un portefeuille de projets innovants à fort potentiel d'impact, issus d'initiatives locales. Il apporte un soutien aux équipes de projets par le biais d'une offre de service d'accompagnement par un courtier et un programme de subventions financières de l'Agence. Il veille aussi à faciliter le partage des connaissances acquises tout au long du processus d'expérimentation afin d'accélérer la diffusion des innovations à travers le système.

Le **LEGG administre ce concours annuel et invite** les administrateurs des établissements locaux et régionaux de la santé et des services sociaux de la Montérégie à soumettre leurs propositions de projets à une date précise.

À la suite d'un processus de sélection, les propositions retenues font l'objet d'une expérimentation sur une période d'environ un an et sont évaluées par le comité directeur LEGG à mi-parcours ainsi qu'à la fin de l'année.

Au terme de ce processus, un symposium a lieu afin de partager les apprentissages et les connaissances acquises.

Plus de détails concernant le fonctionnement du concours sont disponibles dans le document intitulé **Concours Projets innovants**. Vous pouvez le consulter sur le site Web

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/performance-innovation/legg/index.fr.html>

SOUTIEN AUX INSTANCES DE GOUVERNE

En parallèle aux activités rattachées au concours et à l'expérimentation des projets sélectionnés par le comité directeur, le LEGG s'implique en matière de communication auprès des diverses instances de gouverne, incluant les directions de l'Agence, le Comité de coordination stratégique de la Montérégie et le conseil d'administration de l'Agence.

GOVERNANCE DU LEGG

La gouvernance du LEGG est assurée par un comité directeur de six à huit personnes provenant :

- de l'Agence;
- des centres de santé et de services sociaux et des établissements régionaux de la Montérégie;
- du milieu universitaire et de la recherche.

Le comité directeur a pour mandat de convenir du programme général d'activités du LEGG et d'assurer le bon fonctionnement du concours *Projets innovants*.

Dans le cadre de ce concours, il sera responsable de définir et choisir les critères d'évaluation des propositions reçues, de sélectionner les projets qui recevront une subvention et qui seront soutenus par le LEGG, d'en assurer leur évaluation et de recommander des modalités de diffusion des résultats et des connaissances acquises.

INFORMATION

Pour obtenir plus d'information sur le concours *Projets innovants* ou pour nous joindre, veuillez consulter le site Web

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/performance-innovation/legg/index.fr.html>

